

Comité Syndical du 10 avril 2024

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUUDE** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Thierry **PATTE**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Christian **CANAL**

Membres suppléants :

GBCA : M. Éric **KOEBERLÉ** – M. Pierre **CARLES** – Dominique **JEANNIN** – Gérard **PAYROU**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Marie-Josée **BAILLIF** – Mme Annie **BAULAY** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Rémy **BEGUE** – M. Éric **HOTZ** – M. Arnaud **ZIEGLER**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

DDT : M. Thierry **HUVER** – Mme Patricia **DEROUSSEAUX-LEBERT**

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX-DEMANGELLE**

Le quorum étant atteint, Monsieur Herzog ouvre la séance.

1- Compte administratif et compte de gestion 2023

Le compte administratif 2023 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice 2023. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité.

En 2023, 73,47 % des dépenses de fonctionnement ont été réalisées soit un montant 120 247,03 € (sur un total budgété de 162 560 € :

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2022 avec une somme de 5 €, et des participations des membres (trois EPCI) pour un montant de 138 555 €, soit un total de 138 560 €.

Avec un total de 120 247,03 € de dépenses et de 138 560 € de recettes, l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de clôture de 18 312,97 €, en conformité avec le compte de gestion 2023 du Payeur départemental.

Le comité syndical approuve ces comptes.

Votants : 13 | Voix pour : 13 | Voix contre : 0

2- Affectation du résultat

La somme de 18 312,97 €, correspondant à l'excédent de clôture 2023 sera reprise au Budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur Herzog met aux voix l'affectation du résultat.

À l'unanimité, le comité syndical l'approuve.

Votants : 13 | Voix pour : 13 | Voix contre : 0

3- Budget primitif 2024

Le projet de budget s'élève à 140 416 €.

Pour la révision générale du SCoT, il est inscrit la somme de 98 896 € pour les études.

L'assistance administrative du comité syndical reste stable par rapport à 2023, à hauteur de 35 000 €.

La somme de 4 420 € est prévue pour l'assistance comptable (versement pour 2024, et rattrapage 2023).

La participation des intercommunalités est évaluée à 122 103,03 €, laquelle donne lieu à la répartition suivante :

COLLECTIVITÉS	Règle de répartition X/23 ^e	Contributions 2024
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13/23	69 014,76 €
C.C. du Sud Territoire	6/23	31 852,96 €
C.C. des Vosges du sud	4/23	21 235,31 €
TOTAL		122 103,03 €

À l'unanimité, le comité syndical approuve le budget primitif 2024.

Votants : 13 | Voix pour : 13 | Voix contre : 0

4- Convention financière SCoT/AUTB

Le SCoT est membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production, la gestion et l'animation du comité syndical du SCoT et les études liées à la révision générale du SCoT. Pour exercer ces missions, l'agence s'appuie sur ses observatoires, notamment ceux relatifs aux évolutions démographiques, aux marchés de l'habitat et de l'immobilier, aux zones d'activités, aux espaces mutables, etc.

La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB à hauteur de 133 896 euros. Celle-ci se répartie comme suit :

- Assistance administrative : 35 000 euros
- Étude et procédure de la révision : 98 896 euros.

Le comité syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'AUTB au titre de 2024.

Votants : 13 | Voix pour : 13 | Voix contre : 0

5- Avis sur le dossier du PLU de Chèvremont

Mme Peureux-Demangelle expose les éléments du dossier.

Des échanges s'engagent sur la consommation foncière. Le PLU prévoyant 4 hectares de zones à urbaniser, répartis sur quatre secteurs situés dans l'emprise urbaine.

Chèvremont est un pôle dans l'armature actuelle du SCoT et pourrait le rester dans le SCoT révisé. La commune possède un centre pourvu de commerces et d'équipements qui offrent des services de proximité aux habitants et à ceux des villages alentours.

L'accessibilité aux axes de communication et à la zone commerciale de Bessoncourt en fait une commune attractive dans cette partie de l'agglomération belfortaine.

L'emprise urbaine du village d'environ 270 hectares (au regard d'un territoire de 883 ha) est très étendue et contribue à laisser des vides au sein de la zone bâtie. Des espaces, pour lesquels il est difficile de supprimer leur caractère constructible.

Des arbitrages difficiles qui en font un bon 'cas d'école', dans le cadre de la révision du SCoT.

Les élus interrogent les représentants de l'État, l'avis du Préfet est-il favorable ?

Si l'avis reste encore en préparation, les services expliquent qu'il est important pour une commune comme Chèvremont de disposer d'un PLU.

Les élus remarquent que le zonage permet de rentabiliser les investissements engagés notamment routiers et que les futures zones constructibles devront favoriser la densité pour ne pas 'gâcher' le foncier ainsi délimité.

Les recours contre les PLU existent, beaucoup portent sur des aspects environnementaux. Sur les aspects fonciers, la jurisprudence pourrait se développer dans les années futures.

Les problématiques liées au plan de prévention des risque inondation (PPRI) sont évoquées. Elles peuvent se traduire par des classements de terrains en zone naturelle ou un règlement qui prévoit de rehausser les constructions. Des aménagements sont possibles ; beaucoup de zones urbaines construites aujourd'hui sont concernées par un tel plan.

Le comité syndical après en avoir débattu, donne un avis favorable à ce dossier.

Votants : 13 | Voix pour : 13 | Voix contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.